



## **Conditions Générales de Vente à Distance** mises à jour le 3 septembre 2022

Nous rappelons que les mentions légales et conditions générales d'utilisation de notre site Internet se trouvent ici : <https://cabinet-social.fr/ml-et-cgu/>

### **Objet**

Vous pouvez réserver sur l'agenda en ligne intégré à notre site ou sur <https://www.gorendezvous.com/fr/cabinetsocial/> un créneau d'une heure de consultation ou téléconsultation auprès de Stéphanie LADEL et de ses collaborateurs. Lorsque plusieurs praticiens vous sont proposés, c'est vous qui choisissez.

Si vous n'êtes pas à l'aise avec cette méthode de réservation autonome, souhaitez nous régler par virement bancaire ou espèces, ou voulez prendre rendez-vous dans plus de deux semaines et ainsi bénéficier du droit commun de rétractation, vous pouvez nous appeler. En cas d'indisponibilité, soyez à l'aise de laisser un message vocal ou un SMS précisant vos coordonnées et l'objet de votre appel. Et la page des autres paiements possibles de nos consultations se trouve là : <https://cabinet-social.fr/paiement-consultations/>

Les informations personnelles que vous aurez fournies seront utilisées uniquement pour votre réservation de consultation.

Nos praticiens sont titulaires d'un Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS) obtenu en France ou d'une équivalence avec ce diplôme et en possession du numéro ADELI délivré par leur Agence Régionale de Santé, ou d'un Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaires (DESC), Diplôme Universitaire (DU) ou Diplôme Inter-Universitaire (DIU) en addictologie obtenu en France ou d'une équivalence avec ce diplôme et en possession d'un numéro ADELI ou RPPS. Ils sont en droit de porter le titre d'assistant de service social ou d'addictologue, en droit d'exercer leur profession, soumis à une obligation de moyens, et le cas échéant soumis au secret professionnel et au code de déontologie de l'ANAS (Association Nationale des Assistants de service Social) à laquelle ils adhèrent.

### **Réservation**

Nos prix sont affichés toutes taxes comprises.

Votre paiement a lieu à la réservation du créneau de consultation. Il est effectif lorsqu'il est intégralement reçu (carte bancaire, espèces) ou encaissé sur notre compte bancaire (virement). Les chèques ne sont pas acceptés.

Vous bénéficiez d'un droit de rétractation dans les 14 jours suivant votre réservation. Si vous souhaitez exercer ce droit, merci de faire parvenir par e-mail à [contact@cabinet-social.fr](mailto:contact@cabinet-social.fr) un message sans ambiguïté quant à votre souhait de vous rétracter, sur le modèle présent ici : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000045418600](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045418600).

Vous pouvez renoncer à ce droit et ainsi obtenir un rendez-vous dans les prochains jours, sans attendre la fin du délai de 14 jours. En ce cas, nous appliquons la politique d'annulation suivante : Chaque consultation peut être annulée sans frais jusqu'à 3 jours calendaires (séance à distance) ou jusqu'à 7 jours calendaires (séance en présentiel) avant la date prévue de celle-ci. En-deçà de ce délai, elle est considérée réalisée et facturable.

---



Une facture vous sera délivrée dans les 24 heures suivant le début prévu de la consultation. Les coordonnées qui nous ont permis de vous joindre apparaîtront ; vos nom, prénom et coordonnées postales n'apparaîtront qu'avec votre accord.

### **Consultation**

Par téléphone : A l'heure convenue, nous initierons l'appel au numéro que vous nous aurez indiqué. Si besoin, nous pourrions échanger des documents par e-mail (notre adresse : [contact@cabinet-social.fr](mailto:contact@cabinet-social.fr)) ou par SMS ou Whatsapp (notre numéro : 06.49.84.07.53).

En visio : Un e-mail vous sera envoyé très prochainement, avec le lien vers notre réunion. La plateforme utilisée fonctionne sur les navigateurs web les plus courants et permet une bonne qualité d'appel tout en protégeant notre échange par chiffrement de bout en bout. Vous pourrez faire des tests avant notre rendez-vous. Et le jour de notre rencontre, nous vous encourageons à rejoindre la réunion quelques minutes à l'avance pour vous assurer de profiter entièrement du temps imparti. Vous pouvez vous connecter avec votre smartphone ou votre ordinateur. Si besoin, nous pourrions échanger des documents par e-mail (notre adresse : [contact@cabinet-social.fr](mailto:contact@cabinet-social.fr)) ou par SMS ou Whatsapp (notre numéro : 06.49.84.07.53).

A Rennes : Un e-mail vous sera envoyé très prochainement afin de vous aider au repérage des lieux avant votre venue. Et le jour de notre rencontre, nous vous encourageons à venir à l'heure convenue pour vous assurer de profiter entièrement du temps imparti.

### **En cas de difficulté**

Tout litige en lien avec Cabinet Social est soumis au droit français.

Pour toute réclamation, merci de vous adresser à Cabinet Social, représenté par Stéphanie LADEL, soit par e-mail à [contact@cabinet-social.fr](mailto:contact@cabinet-social.fr), soit par courrier postal à l'adresse de notre siège social : 20, rue d'Isly - Centre d'Affaires 3 Soleils, Regus - 35000 RENNES.

A noter que les responsabilités de l'un ou de l'autre ne pourront pas être mises en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

Conformément aux articles L. 616-1 et R 616-1 du code de la consommation, les particuliers peuvent recourir gratuitement, en cas de litige non résolu ensemble, au service de médiation CNPM – Médiation de la Consommation dont nous relevons, par voie électronique via <https://cnpn-mediation-consommation.eu> ou par voie postale à l'adresse : CNPM Médiation Consommation - 27, avenue de la Libération - 42400 Saint-Chamond.

Conformément à l'article 14.1 du règlement (UE) n°524/2013 du parlement européen et du conseil du 21 mai 2013, si vous procédez à un achat en ligne, vous avez accès à la plateforme de règlement en ligne des litiges : <https://webgate.ec.europa.eu>.

A défaut de résolution amiable, il est fait attribution exclusive de juridiction aux tribunaux du siège social de Cabinet Social.

— — —